

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

## Réunion publique sur le réaménagement des Halles (14/12/05)

*Compte-rendu partiel rédigé par Elisabeth Bourguinat et Laetitia Mougenot, en attendant le compte-rendu officiel.*

Environ 200 personnes étaient présentes à cette réunion qui se tenait au Gymnase Berlioux. Membres d'Accomplir présents : Françoise Aba, Jacques Arnould, Barbara Blot, Bernard Blot, Elisabeth Bourguinat, Dominique Dubrule, Jacqueline Gourio, Christophe Helque, Anne Hémar, François Laisney, Catherine Maufroy, Aron Mizrahi, Michel Morin, Paulette Morin, Laetitia Mougenot, Régine Nuriec, Gilles Pourbaix, Bruno René-Bazin, Marie-Ange Schiltz, Elvire Thébaud.

La réunion s'est déroulée en trois temps:

- d'abord une introduction par Jean-Pierre Caffet (adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme) et Jean-François Legaret (maire du 1<sup>er</sup>).
- Ensuite une présentation par David Mangin du projet tel qu'il est désormais envisagé (le document de la mairie "Où en sommes nous" de novembre 2005 donne l'essentiel de ces informations).
- Enfin un débat salle/intervenants.

### **Le jardin Lalanne**

Constatant que sur le Jardin Lalanne, David Mangin avait explicitement employé la formule de « conflit d'usage » sur l'espace correspondant (il avait prévu d'installer à cet endroit-là des terrasses de café, au pied du futur bâtiment du Forum), Laetitia Mougenot a pris la parole pour indiquer que beaucoup de parents étaient inquiets sur l'avenir du Jardin d'aventure des Halles. Elle a annoncé la création du Comité de Soutien et de Promotion du Jardin d'Aventure des Halles et invité tous ceux qui le souhaitent à rejoindre ce comité (contact [jardindaventure@neuf.fr](mailto:jardindaventure@neuf.fr)). Trois associations (Accomplir, Un petit monde et Parents pour les parents - Hygiène santé environnement), en font déjà partie, ainsi qu'une quarantaine de particuliers.

Régine Nuriec, présidente des parents d'élèves de l'Arbre sec, a demandé des garanties sur le fait que le jardin Lalanne serait conservé. Jean-Pierre Caffet lui a répondu que rien n'avait été décidé, que la décision ne pouvait être annoncée ce soir, puisqu'il fallait attendre la concertation, et qu'au final ce serait le Conseil de Paris qui prendrait la décision. Il a souligné qu'aucune hypothèse n'était exclue, que toutes seraient étudiées, et que les premières esquisses réalisées par Mangin seraient soumises à débat. Il a fait également observer que sur d'autres projets, la concertation avait permis aux élus de changer d'avis et de se rallier aux idées émises par les acteurs de la concertation. Daniela Prost, présidente d'Un petit monde, a demandé des garanties sur le fait que la décision n'était effectivement pas déjà prise, ce qui lui a été confirmé.

Jean-François Legaret, maire du 1<sup>er</sup>, s'est exprimé sur ses attentes vis-à-vis de l'évolution du Jardin des Halles et s'est prononcé en faveur du maintien du Jardin Lalanne ; il a même précisé qu'il était prêt à signer une pétition en ce sens si on le lui demandait.

### **Le document de référence du projet**

Elisabeth Bourguinat, s'exprimant au nom d'Accomplir, a posé la question suivante :

*Le Programme définitif* du projet de rénovation des Halles a été arrêté par la Ville de Paris en janvier 2004. C'est à partir de ce programme qu'ont été comparés les quatre projets remis par les architectes et que celui de SEURA-Mangin a été retenu comme le plus conforme à ce cahier des charges.

Quelques éléments de ce programme restent cependant absents du projet présenté par SEURA-Mangin, comme le maintien ou la reconstitution sur le site du Jardin d'aventures Lalanne, la réunion de la bibliothèque d'adultes et de la bibliothèque d'enfants La Fontaine et leur localisation sur le périmètre, ou encore la création d'un nouvel accueil de jour pour les SDF.

C'est pourquoi nous souhaiterions savoir quel est le document de référence à partir duquel travaille actuellement l'équipe SEURA-Mangin : est-ce le *Programme définitif* de janvier 2004, ou un autre document ? Si c'est un autre document, pouvons-nous en avoir connaissance ? Pouvez-vous nous communiquer les documents contractuels concernant les marchés déjà confiés à cette équipe ?

Si, pour des raisons diverses (techniques, réglementaires ou autres), certains éléments de ce document de référence ne pouvaient pas être pris en compte, pouvez-vous nous confirmer que, selon la Charte de la concertation, vous nous fournirez les documents permettant d'apprécier les difficultés rencontrées et de les soumettre à la concertation ?

Concernant le Jardin Lalanne, par exemple, ces documents seraient les suivants :

- l'audit de sécurité réalisé par la société APAVE en 1996,
- le bilan complet du jardin réalisé par vos services en juin 2005, qui porte à la fois sur l'état du jardin, sur sa fréquentation et sur la sécurité,
- un bilan financier de l'activité du jardin Lalanne au cours des années passées,
- tout autre document ou étude pertinent.

Pouvez-vous nous communiquer ces documents avant la réunion du groupe de travail du CPC sur le Jardin des Halles qui se tiendra au mois de janvier ?

A la question sur le document de référence sur lequel se base Mangin pour travailler, Yves Contassot a répondu que le cahier des charges d'un marché d'étude de définition "n'était pas contraignant" et pouvait largement évoluer. Il avait pourtant déclaré, lors de la réunion publique que nous avons organisée sur le jardin, que ce cahier des charges était "non négociable". Serait-il négociable ou non négociable selon les cas ?

A notre demande d'obtenir les documents qui permettent d'apprécier les raisons qui pourraient justifier le déplacement ou la suppression du Jardin Lalanne, demande que par précaution nous avons envoyée plusieurs jours à l'avance afin que Jean-Pierre Caffet puisse préparer sa réponse, celui-ci nous a répondu "On y réfléchit : ce n'est pas notre habitude de garder secrets des documents, mais on y réfléchit" ! Ainsi nous n'avons même pas obtenu la promesse que ces documents nous seraient communiqués, alors que la charte stipule clairement que l'information doit être la même pour tous, et que tout ce qui permet d'éclairer la décision doit être communiqué à tous les acteurs de la concertation. Les documents contractuels concernant les marchés passés à David Mangin sont d'ailleurs publics et doivent, à ce titre, nous être communiqués (nous envisageons de saisir la CADA si nécessaire).

Yves Contassot, qui avait invoqué lors de notre réunion publique des batteries d'arguments juridiques, économiques et autres pour justifier la suppression du jardin Lalanne, a complété la réponse de Jean-Pierre Caffet sur les documents justificatifs que nous demandions en nous disant « De toute façon on ne va pas se raconter d'histoires : la décision ne se fera pas sur du "juridisme", elle sera politique ».

A l'issue de cette réunion, nous n'avons aucune garantie sur le respect de l'ancien cahier des charges, aucune information sur ce qui est maintenu ou pas, aucun document nous permettant de juger de la pertinence des changements apportés par rapport à l'ancien cahier des charges, et il semble qu'on nous conteste même la possibilité de discuter sur des arguments objectifs puisque la décision sera "politique"...

### **Les squares d'enfants**

Au cours de sa présentation de David Mangin avait également abordé la question des squares d'enfants en général. Une des diapositives présentées lors du CPC faisait l'amalgame entre les espaces « inaccessibles au public », comme l'espace des pyramides des serres ou l'enclos des jardiniers, et les enclos dédiés aux enfants. Le Maire du 2<sup>ème</sup>, Jacques Boutault, s'était ému du fait que David Mangin semblait avoir l'intention de supprimer tous les enclos (au motif que le programme réclamait un « jardin unitaire »), alors qu'il était indispensable selon lui (et selon nous aussi) que les squares d'enfants soient fermés. David Mangin a reconnu que c'était une erreur et a annoncé que les espaces de jeux d'enfants seraient effectivement « protégés ».

David Mangin a également tenu des propos peu clairs sur la nécessité, prévue dans le programme, de faire un jardin de plain-pied, ce qui suppose selon lui apparemment d'aplanir l'ensemble du jardin et donc de supprimer à la fois les « bosses » (par exemple l'amphithéâtre René Cassin) et les « creux » (square des tout-petits, jardin Lalanne). On sait que l'objectif de ce nivellement était d'assurer une plus grande visibilité et donc une plus grande sécurité dans le jardin ; pour nous, l'encaissement des squares d'enfants permet de leur assurer un plus grand confort et agrément : ils sont protégés du vent et peuvent être ombragés. David Mangin a laissé entendre que des « espaces encaissés » pourraient présenter un intérêt, mais ce n'était pas très clair.

Enfin il a fait allusion au fait que le jardin des tout-petits situé à côté du jardin Lalanne était mal placé puisque situé sur le passage du Cours et de la passerelle qui donneraient accès à la sortie du RER située au fond du cratère.

### **Le futur bâtiment du Forum**

André Laborde, président du GIE des commerçants des Halles, s'est exprimé pour demander qu'on cesse d'utiliser le terme de « carreau » pour désigner le futur bâtiment du Forum et de représenter sur les documents remis au public le dessin du Carreau initialement prévu par Mangin car cela risquait de « figer » l'image de ce bâtiment et de brider l'imagination du futur lauréat du concours. Pour info voici un extrait du courrier qu'il avait adressé en octobre à Jean-Pierre Caffet en ce sens :

Nous tenons également à attirer votre attention sur l'emploi du terme « **Le Carreau** » en remplacement du « **Forum des Halles** » pour désigner le futur espace du concours international d'Architecture pour remplacer les bâtiments Willerval en surface. **Cela suggère une géométrie spatiale qui peut restreindre par avance la liberté de créativité souhaitée pour celui-ci.**

Le « Forum de Halles » est aujourd'hui un site unique et original mais aussi un nom existant depuis 1979 qui traduit parfaitement sa vocation au cœur de Paris.

Sa caractéristique multidimensionnelle, commerce, culture, loisirs, en fait un lieu de brassage et de rencontres parfaitement défini par le terme « Forum ».

**Comme pour d'autres sites parisiens emblématiques cette adresse est devenue notre identité dans laquelle nous avons investi pour notre communication, elle participe et distingue notre patrimoine commercial.**

Au contraire l'emploi du terme « Carreau » a une connotation marchande, trop restrictive pour le cœur de notre capitale.

André Laborde suggérait notamment que sur les visuels du projet, on mette un point d'interrogation sur l'espace correspondant à l'ex-Carreau de Mangin. Il ne semble pas avoir été entendu.

### **Modifications du calendrier**

En fin de réunion, Catherine Barbé, directrice de l'urbanisme, a annoncé les dates des réunions de travail du CPC, qui ont déjà été modifiées depuis la réunion du CPC. La première réunion, en janvier, sera consacrée à la voirie souterraine, alors que la réunion sur le Jardin est repoussée au mois de mars.